



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 12 avril à 20 H 30, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni à Scey Sur Saône, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean Marie LE BRETTON.

**Étaient présents :** Aroz : Noël LANGROGNET ; Baignes : Jean-Pierre HORATH, Jean-Pierre GILLOT (suppléant) ; Boursières : Martine HUREAU ; Bucey Les Traves : Jacques HEZARD, Carmen FRIQUET ; Chantes : Simon COUTURET, Jean-Claude GUICHARD, Bernadette PERRUCHE (suppléante) ; Chassey Les Scey : Daniel MARTIN ; Chemilly : Sylvain BRAND ; Ferrières Les Scey : Jean-Jacques MILLERAND, Bernard FIGARD, Bernard MUNIER (suppléant) ; La Nouvelle Les Scey : François RICHARD, Bruno POIRRET ; Mailley-Chazelot : Marie-Odile GUILLIER, Serge SANCHEZ (suppléant) ; Neuveville Les La Charité : Daniel CLERC ; Noidans Le Ferroux : Jean Louis BORDET, Gilbert BLETRY, Josiane BARBANT-VERRIER ; Ovanches : Jean-Louis DESROCHES, Jean-Claude BOUDOT (suppléant) ; Pontcey : Philippe PLAZA (suppléant) ; Raze : Yves JEANNEY, Olivier MALLET, Thaïs WECXSTEEN (suppléante) ; Rosey : Christophe RERGUE, Jean BAUQUIS ; Rupt Sur Saône : Yves CHESNET, Sylvie CATTEY ; Scey Sur Saône : Marcel BEGEOT, Gilbert BONFILS, Alain GAVOILLE (suppléant) ; Soing-Cubry-Charentenay : Didier PIERRE ; Traves : Thierry DUMONT, Chantal JACOB ; Velle Le Chatel : Jean-Marie LE BRETTON, Jean-Marie MATHIEZ (suppléant) ; Velleguindry et Levrecey : Camille MORAND, Valérie JACQUINOT ; Vy Les Rupt : Jean-Marie JACQUINOT, François ARAMBOURG, Eric MASOYE (suppléant)

**Étaient absents :** Aroz : Claude NOLOT, Christophe REFFAY (suppléant) ; Baignes : Denis BOURDON (excusé) ; Boursières : Jean POUILLY (excusé), Nicolas BLANC (suppléant-excuse) ; Bucey Les Traves : Christelle ROGISSARD (suppléante) ; Chassey Les Scey : Julien BIGAND (excusé), Catherine FOURNIER ; Chemilly : Nadine MARCHADOUR, Benoit MELINE (suppléant) ; Clans : Pierre AUPIAIS (excusé), Christophe HUMBERT (excusé), Denis MAUSSIRE (suppléant-excuse) ; La Nouvelle Les Scey : Serge GUICHARD (suppléant-excuse) ; Le Pont de Planches : Roger RELANGE (excusé), Patrice CHAUDEY, Denis CARLE (suppléant) ; Mailley-Chazelot : Bernard TONNOT (excusé), André LAURENT ; Neuveville Les La Charité : Michel BAGUE (excusé), Delphine BLANC (suppléante) ; Noidans Le Ferroux : Serge NANTILLET (suppléant) ; Ovanches : Claude GALMICHE ; Pontcey : Jacky BAGUE (excusé), Christian TERRASSON (excusé) ; Rosey : Christelle CRIQUI (suppléante-excuse) ; Rupt Sur Saône : Jean Pierre MAIRE (suppléant-excuse) ; Scey Sur Saône : Stéphane PARRINELLO (excusé), Sandrine ORRIOLS, Camille BOURDIN (suppléant) ; Soing-Cubry-Charentenay : Thierry CHALMIN (excusé), Carole MOSCET (suppléante-excuse) ; Traves : Jean-Philippe BILLARDEY (suppléant) ; Velle Le Chatel : Pascal HEZARD (excusé) ; Velleguindry et Levrecey : Eric MENNESSIEZ (suppléant) ; Vy Le Ferroux : Laurent DELAIN (excusé), Christine MENNESSIEZ (excusée), Sylvie HUBLARD (suppléante-excuse)

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Noël LANGROGNET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Affiché à la porte de la Mairie : 16/04/2012

Date de convocation des membres : 30/03/2012

Nombre de membres en exercice : cinquante six

\*\*\*\*\*

### Délibération N° 22/12 – Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président rappelle que la Communauté a décidé du principe d'élaboration d'un PLUI à l'échelle du territoire communautaire et a engagé une procédure de modification de ses statuts pour se doter de la compétence correspondante. Ce transfert de compétences a été entériné par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2012.

Le Président explique qu'il convient désormais de mettre en œuvre la procédure d'élaboration du PLUI de la Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle du territoire de la Communauté des Combes ayant pour objectif de permettre un développement raisonné et équilibré de toutes les composantes du territoire.
- d'arrêter les modalités de concertation suivantes :
  - ✓ 6 réunions publiques réparties comme suit : 1 au moment de la définition du PADD dans trois secteurs du périmètre communautaire et 1 au moment de la définition du règlement (documents graphiques + écrits) dans les mêmes secteurs.
  - ✓ 1 information spécifique intégrée dans le journal communautaire et distribuée dans toutes les boîtes aux lettres une fois par an
  - ✓ 1 affichage des documents clefs dans toutes les mairies de la Communauté

- de solliciter l'accompagnement des services de l'Etat en matière réglementaire
- de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la dotation globale de décentralisation
- d'autoriser le Président à procéder à l'appel public à la concurrence pour le choix des prestataires chargés de l'élaboration du document
- d'autoriser le Président à recourir ponctuellement à un cabinet juridique spécialisé pour valider les étapes clés de la procédure
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-Marie LE BRETTON

